

SERVICE: P.A.S.C.A.E.

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 17 FEVRIER 2020

SEANCE PUBLIQUE

N° * GENS DU VOYAGE – Gestion du séjour temporaire des Gens du voyage - Prolongation de la convention de partenariat avec la Région wallonne - Adoption d'un avenant pour l'année 2020 - Point à soumettre au Conseil communal.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret relatif à l'aide aux Gens du voyage modifiant la Deuxième partie, Livre 1er, Titre VII, du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 insérant des dispositions relatives à l'aide aux Gens du voyage dans le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé ;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 28 novembre 2019 approuvant l'avenant qui prolonge, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, la convention de partenariat portant sur la mise en œuvre locale de la gestion du séjour temporaire des Gens du Voyage conclue avec les communes suivantes : Amay, Ath, Bastogne, Charleroi, Hotton, Mons, Namur, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Sambreville, Verviers et Wasseiges ;

Vu le courrier du 19 décembre 2019 émanant du Département de l'Action sociale du SPW (DiCS) ;

Considérant que la prorogation de la convention initialement adoptée en date 25 novembre 2013 par la Conseil communal permettra le maintien et la continuité du projet d'accueil des groupes de passage actuellement en cours sur le territoire communal durant l'exercice 2020 ;

Vu le rapport du service en date du 28 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la section de Madame la Bourgmestre en date du 13 février 2020 ;

Par x voix contre x et x abstention ;

ADOPTE

L'avenant à la convention de partenariat pour la gestion du séjour temporaire des Gens du Voyage paginé en annexe.

La présente délibération ainsi que la convention signée en double exemplaire seront transmises à la Département de l'Action sociale du SPW (DiCS) avant le 28 février 2020.